



**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
ET DES OUTRE-MER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**ASSISES
NATIONALES
DE LA LUTTE
CONTRE
LES DÉRIVES
SECTAIRES**

9 et 10 mars 2023

Édito de la secrétaire d'État chargée de la Citoyenneté	3
20 ans de prévention et de lutte contre les dérives sectaires en France	4
La notion de dérives sectaires	4
Historique de l'action publique contre les dérives sectaires	4
La MIVILUDES aujourd'hui	6
Témoignage d'une victime	8
Le phénomène sectaire en chiffres clés	9
Assises nationales de la lutte contre les dérives sectaires	11
Organisation et dispositif des Assises	11
Programme des Assises	13
Biographie des intervenants	15

Le rapport d'activité 2021 de la Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (MIVILUDES), publié en novembre dernier, a alerté les Français quant à l'ampleur du phénomène sectaire dans notre pays.

D'abord en faisant le constat de l'augmentation continue des signalements d'une année sur l'autre. En 2021, 4 020 signalements ont été reçus : un record représentant une hausse de 33 % par rapport à 2020 et de 86 % depuis 2015. Une tendance d'autant plus inquiétante qu'elle ne représente que la partie visible d'un phénomène que nous pensons bien plus large.

Ensuite, en indiquant, malgré la constance de certaines pratiques, que les dérives sectaires connaissent ces dernières années une transformation singulière. Derrière la permanence des « multinationales de la spiritualité », telles que la Scientologie ou les témoins de Jéhovah, la MIVILUDES souligne une évolution générale du phénomène avec la multiplication de petites structures et l'émergence de « gourous 2.0 », manipulateurs isolés et autonomes qui propagent leur doctrine sur les réseaux sociaux, particulièrement dans le domaine de la santé, du bien-être et des soins.

La crise sanitaire a assurément constitué un terreau fertile pour ces mouvements. Cette période, marquée par plusieurs confinements et des situations économiques et sociales difficiles, a favorisé l'émergence de discours exploitant l'isolement. En remettant en question la science et la crédibilité des autorités sanitaires, ces discours mettent en péril la santé publique.

Face à ces constats d'un phénomène sectaire qui représente un réel danger sanitaire et une remise en question de notre cohésion sociale, j'entends adapter l'organisation et la réponse de l'État, sous l'autorité du ministre de l'Intérieur et des Outre-mer.

C'est l'objectif des premières Assises nationales de la lutte contre les dérives sectaires qui réuniront, les 9 et 10 mars prochains, l'ensemble des acteurs concernés (ministères et services de l'État, associations, parlementaires, professions de santé, experts et personnalités qualifiées, plateformes numériques, etc.) afin de poser un diagnostic partagé et de proposer des actions fortes et concrètes qui constitueront la feuille de route de la lutte contre les dérives sectaires pour les dix prochaines années.

Les dérives sectaires ostracisent, ruinent, blessent et, parfois, tuent.

C'est pour cela que l'accompagnement des victimes constituera un fil rouge de ces Assises. Plusieurs d'entre elles prendront la parole tout au long de ces deux jours pour poser des mots sur la réalité de l'emprise sectaire et leurs conséquences. Derrière chacun des signalements reçus par la MIVILUDES, il y a des personnes atteintes dans leur intégrité physique ou psychique qui souffrent et des familles ou des proches qui s'inquiètent de l'emprise physique, mentale ou financière qu'une organisation ou un gourou peut avoir sur une personne.

C'est le sens du combat commun qui doit nous rassembler et nous animer, le temps des Assises mais surtout au quotidien, pour lutter de toutes nos forces contre le phénomène sectaire.



Sonia BACKÈS,
Secrétaire d'État auprès du ministre de l'Intérieur et des Outre-mer, chargée de la Citoyenneté

20 ans de prévention et de lutte contre les dérives sectaires en France

La notion de dérives sectaires

Le phénomène des dérives sectaires demeure plus que jamais prégnant en France et n'épargne aucun territoire.

La crise sanitaire, inédite par son ampleur, a amplifié ce phénomène qui s'est diversifié, et notamment par l'effet des nouvelles technologies (réseaux sociaux, internet).

La MIVILUDES retient la définition suivante de la dérive sectaire: il s'agit d'un dévoiement de la liberté de pensée, d'opinion ou de religion qui porte atteinte à l'ordre public, aux lois ou aux règlements, aux droits fondamentaux, à la sécurité ou à l'intégrité des personnes.

Elle se caractérise par la mise en œuvre, par un groupe organisé, quelle que soit sa nature ou son activité, ou par un individu isolé, de pressions ou de techniques ayant pour but de créer, de maintenir ou d'exploiter chez une personne un état de sujétion psychologique ou physique, la privant d'une partie de son libre arbitre, avec des conséquences dommageables pour cette personne, son entourage ou pour la société. Plusieurs infractions pénales peuvent être commises dans ce cadre, qu'il s'agisse d'atteintes aux personnes (ex. agressions sexuelles, violences) ou d'atteintes aux biens (ex. extorsions, abus de confiance).

Historique de l'action publique contre les dérives sectaires

Avec le drame de l'Ordre du Temple solaire en décembre 1995 dans le Vercors, c'est la première fois que des adeptes d'une secte se donnent la mort sur le sol français.

Face à ce choc, la France va se doter d'outils pour lutter contre les dérives sectaires : la Mission interministérielle de lutte contre les sectes - qui deviendra la MIVILUDES - est créée, puis une loi est votée pour faciliter les poursuites judiciaires contre les gourous. La France s'engage dans une politique publique dont l'objectif fut d'abord de « lutter contre les sectes » puis « de réprimer les dérives sectaires ». Historiquement, la nécessité d'une initiative politique en la matière est apparue dès 1983, avec la publication du rapport du député Alain Vivien intitulé « *Les sectes en France. Expression de la liberté morale ou facteurs de manipulation ?* ».

Plus récemment et devant l'ampleur du phénomène, l'incarnation politique de ce combat contre les dérives sectaires relève désormais du ministère de l'Intérieur et des Outre-mer, avec le rattachement de la MIVILUDES au Secrétariat général du Comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (SG-CIPDR) depuis 2020.

Une dynamique impulsée par les travaux parlementaires

Février 1983

– Publication du rapport VIVIEN intitulé « *Les sectes en France. Expression de la liberté morale ou facteurs de manipulation ?* » remis au Premier ministre par le député Alain VIVIEN. Le rapport décrivait une dizaine de groupes présentant un danger, soit en raison de leur idéologie politique et de leur empire financier, soit parce qu'ils étaient soupçonnés d'isoler leurs adhérents et de les encadrer au sein d'une structure rigide.

Octobre 1994

– Marqués par le drame des membres de l'Ordre du Temple Solaire retrouvés morts dans deux chalets en Suisse et au Canada ainsi qu'en France, les parlementaires se mobilisent et mettent alors en œuvre une première commission d'enquête parlementaire présidée par Alain GEST et rapportée par Jacques GUYARD.

10 janvier 1996

– Publication d'un second rapport intitulé « *Les sectes en France* ». Il établit une liste de 173 groupes qualifiés de sectes accompagnée de critères de dangerosité justifiant une vigilance à leur égard, tout en affirmant l'utilité d'un suivi national et européen des affaires relevant du phénomène sectaire.

9 mai 1996

– Création par décret de l’Observatoire interministériel sur les sectes.

7 octobre 1998

– Création de la Mission interministérielle de lutte contre les sectes (MILS).

1999

– Une deuxième commission d’enquête présidée par les députés Jacques GUYARD et Jean-Pierre BRARD, et leur rapport « *Les sectes et l’argent* », vient étayer les informations détenues par les pouvoirs publics sur le paysage sectaire.

Ainsi, jusqu’au début des années 2000, force est de constater que l’appréciation à laquelle se livraient les pouvoirs publics était fragile puisque le choix de la sémantique « secte » visait l’ensemble des mouvements jusque dans leur contenu doctrinal et non pas seulement au regard de leurs agissements potentiellement répréhensibles. Cela revenait de fait à marginaliser une croyance par rapport à d’autres, jugées acceptables. Tracer une ligne entre un culte acceptable, comme une religion, et un culte « immoral », comme une secte, pouvait constituer une atteinte au pluralisme indispensable à toute démocratie.

La France s’oriente alors vers une démarche plus pragmatique. Le terme « secte » est abandonné au profit d’un changement de paradigme en faveur de la lutte contre les « dérives sectaires ». La liste des 173 mouvements qualifiés de sectes issue du rapport intitulé « *Les sectes en France* » devient alors obsolète.

La réponse publique: un arsenal législatif et des moyens de lutte dédiés

12 juin 2001

– La loi ABOUT-PICARD vient renforcer l’arsenal législatif de l’État pour réprimer, non pas l’ensemble d’un mouvement, mais seulement sa manifestation déviante sous la forme d’un abus de faiblesse par sujétion psychologique, dans le respect des textes français et européens garantissant le pluralisme et la liberté de conscience.

28 novembre 2002

– La MILS est remplacée par la Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (MIVILUDES) dont les missions s’inscrivent dans la veille, la prévention et la lutte contre le phénomène sectaire, dans un souci d’accompagnement et de protection des victimes.

2006

– Le député Georges FENECH dirige la troisième commission d’enquête parlementaire rapportée par Philippe VUILQUE. Cette dernière aboutit à la publication du rapport « *L’enfance volée, les mineurs victimes de sectes* ».

15 juillet 2020

– Rattachement de la MIVILUDES au SG-CIPDR au sein du ministère de l’Intérieur et des Outre-mer.

Ce rattachement fait suite à la décision du 15 novembre 2019 du comité interministériel de la transformation publique. Il s’appuie sur la nécessité de renforcer le partage de compétences entre la MIVILUDES et le SG-CIPDR sur les questions d’emprise mentale et de lutte contre les nouvelles formes de radicalités . Il permet également de renforcer des liens propres entre services du ministère de l’Intérieur avec la Cellule d’assistance et d’intervention en matière de dérives sectaires (CAIMADES) et le Service central du renseignement territorial (SCRT).

Avec ce rattachement, l’État s’est engagé à renforcer la politique publique de lutte contre les dérives sectaires . Il renforce également la protection des personnes vulnérables, encore plus fragilisées par la crise sanitaire qui a élargi l’audience des discours sectaires.

24 janvier 2023

– Loi d’orientation et de programmation du ministère de l’Intérieur et des Outre-mer. Renforcement de la lutte contre les dérives sectaires: 7 ans d’emprisonnement et 1 million d’euros d’amende pour tout abus de faiblesse aggravé en bande organisée et exploitant la sujétion psychologique ou physique des personnes qui participent à ces activités.



La MIVILUDES aujourd'hui

La MIVILUDES a célébré le 28 novembre 2022 son vingtième anniversaire. Conjuguant ses compétences à celles de ses partenaires, la Mission interministérielle a su progressivement coordonner efficacement la lutte contre ce fléau, permettant la condamnation de nombreux criminels et délinquants sectaires tout en accompagnant au mieux les victimes.

Depuis 2002, la MIVILUDES assure en outre un suivi méthodique du phénomène sectaire. Ses rapports réguliers (14 rapports et 7 guides d'information) soulignent la diversité des dérives sectaires et du profil des gourous ainsi que les évolutions de ces dérives.

La MIVILUDES fait face à l'augmentation continue du nombre des signalements qui lui sont adressés : + 33 % entre 2020 et 2021, et + 86 % entre 2015 et 2021. Les 4 020 signalements comptabilisés pour l'année 2021 représentent un record (31 379 saisines reçues entre 2010 et 2021).

Le traitement des saisines

Il se fait par domaines d'intervention et fonctionne selon la répartition suivante, pour l'année 2021 :

- 38 % des saisines arrivées ont été traitées par le Pôle Sécurité, composé de deux conseillers, officiers de liaison de la police et de la gendarmerie. Il prend en charge les dossiers qui présentent un risque immédiat pour l'ordre public ou de sécurité grave pour les personnes et qui nécessitent un contact rapide avec les autorités de police ou de gendarmerie territorialement compétentes ;
- 25 % des saisines arrivées ont été traitées par le Pôle Santé, également composé de deux conseillers. Il traite des saisines relatives au domaine de la santé, des pratiques non conventionnelles de santé et du bien-être et signale le cas échéant certains faits aux services compétents (Agence régionale de santé (ARS), Conseil national de l'Ordre des médecins (CNOM), Conseil national de l'Ordre des chirurgiens-dentistes (CNOD), Conseil national de l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes (CNOMK), etc.);
- 17 % des saisines arrivées ont été transmises au Pôle Écofi, composé d'un conseiller, qui se charge de toutes les saisines spécifiques au domaine économique et financier notamment la formation professionnelle, la vente multi-niveau (vente pyramidale), le coaching, etc. Il se charge également de la transmission d'informations vers les services de l'État en charge de la lutte contre les infractions dans ces domaines spécifiques (Direction générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des fraudes (DGCCRF), Traitement du renseignement et action contre les circuits financiers clandestins (TRACFIN), Direction nationale des enquêtes fiscales (DNEF), etc.);
- 12 % ont été traitées par le Pôle mineurs, composé de deux conseillers. Il traite de toutes les saisines dans lesquelles un mineur est visé (maltraitance, atteinte à la santé, à la sécurité, à la moralité, à l'éducation, etc.). Il s'agit de dossiers extrêmement complexes dans leur traitement ;
- 8 % hors pôle (presse, Commission d'accès aux documents administratifs (CADA), etc.).

Ainsi, en 2021, 391 situations ont été transmises aux services compétents (ARS, renseignements territoriaux (RT), CNOM, CNOD, CNOMK, DGCCRF, etc.) ce qui témoigne d'une forte mobilisation de la part de l'ensemble du service.

Autres chiffres à retenir :

- 335 situations urgentes;
- 20 signalements aux procureurs de la République au titre de l'article 40 du code de procédure pénale;
- 13 réquisitions judiciaires ont été adressées à la Mission interministérielle;
- 5 informations préoccupantes, concernant des mineurs, adressées aux procureurs de la République.

La formation

Les conseillers de la MIVILUDES assurent également des actions de sensibilisation et de formation des agents publics et des professionnels susceptibles d'être confrontés au risque de dérives sectaires: 54 formations en 2021, soit 2 000 personnes sensibilisées.

La coordination des services

Afin d'améliorer l'échange d'information, les conseillers de la MIVILUDES ont tenu plus de 25 réunions avec les partenaires privilégiés de la Mission interministérielle (SCRT, CAIMADES, Service Central de Renseignement Criminel (SCRC), préfectures, Haut conseil de l'âge, Commission centrale d'agrément de la Direction générale de la Santé (DGS), Conseil scientifique de la ligue contre le cancer, Comité national pour la bienveillance et des droits des personnes âgées et des personnes handicapées, etc.).

Les dernières évolutions liées au rattachement au ministère de l'Intérieur

- Augmentation des effectifs de la MIVILUDES : de 8 personnels en 2020 à 12 personnels en 2021. Cet effort de renforcement se poursuit;
- Mise en place et pérennisation d'un appel à projets national annuel doté d'une enveloppe d'un million d'euros pour lutter contre les dérives sectaires;
- Installation d'un nouveau conseil d'orientation de la MIVILUDES en appui de cette dernière, composé d'experts et de personnalités qualifiées;
- Diffusion d'une circulaire de mobilisation aux préfets afin de sensibiliser et former les personnels et les services territoriaux de l'État; mobiliser les instances locales de pilotage des politiques de sécurité autour de la lutte contre les dérives sectaires (états-majors de sécurité, Cellules départementales de lutte contre l'islamisme et le repli communautaire (CLIR), groupe de travail dérives sectaires du conseil départemental de prévention de la délinquance); systématiser les signalements aux autorités judiciaires (article 40).

Témoignage de Jeanne, ancienne victime

C'est épuisant. Bien sûr, j'ai perdu de l'argent, des personnes proches, mais plus que tout j'ai perdu du temps. On m'a volé des années de vie, aucune justice humaine ne peut me rendre ce temps dedans ni ce temps « dehors » à me reconstruire. Les plumes que j'ai laissées sont en moins pour voler. Dans cette organisation, on n'a pas de plan de vie puisque la fin du monde est imminente. On nous rappelle à chaque stage mensuel qu'on ne naît pas pour être heureux mais pour « servir » et que pour être sauvée il faut pratiquer un type d'art martial (vendu à l'extérieur comme « méthode d'éducation/communication à la non-violence »).

Cet art martial n'est pas juste « la gymnastique des anges » mais aussi « la loi du sacrifice ». Le sacrifice est progressivement justifié par le karma (on a accepté notre « feuille de route » avant de nous incarner) et possible dans les deux sens : sur soi et sur l'autre. On peut se féliciter de faire le mal nécessaire pour que l'autre avance conformément à la voie (même de souffrance) qu'il a choisi avant de naître. Il prône dans ses fondements la manipulation de l'énergie de l'autre en guise d'auto-défense anticipée (attaquer avant d'être attaqué pour éviter à l'autre du karma).

Tout est justifié, comme si tout avait été calculé. J'étouffais de voir combien on était toujours « guidé » dans nos pensées puisqu'outre la direction, il y a « les ajusteurs de pensée » et « maîtres à penser » invisibles qui sont censés nous inspirer. L'emprise anesthésie le cœur, on n'est plus que dans le mental. Mais j'ai voulu garder mon cœur, j'ai voulu retrouver ma liberté de penser, d'être, de croire en la vie. J'ai vu les autres tout sacrifier pour se sentir « utiles », faire partie d'un tout, avoir accès à... J'ai refusé la délation, l'envie et la jalousie, les mauvaises nouvelles, la fausse solidarité, le voyeurisme totalitaire et surtout l'idée que « le tri est fait ».

Les idéalistes, voulant être utiles, voulaient servir, donc obéir, mais je me suis dit que l'idéal ne peut pas passer par des règles malfaisantes et malveillantes et que tout le monde peut être sauvé. J'ai vu les autres pâtir de leur volonté d'être reconnu, sauvé, et s'effacer au point de devenir esclaves de la volonté d'une autre et devenir dépossédés d'eux-mêmes jusqu'à croire qu'il y a des races supérieures et que tout est justifiable. J'ai choisi de me retrouver même si cela voulait dire tant perdre. Je souhaite exprimer ma gratitude à tous ceux qui n'ont pas ri de moi, mais ont vu ma souffrance et celle que j'ai véhiculée de tous ceux dont j'ai vu les vies brisées.

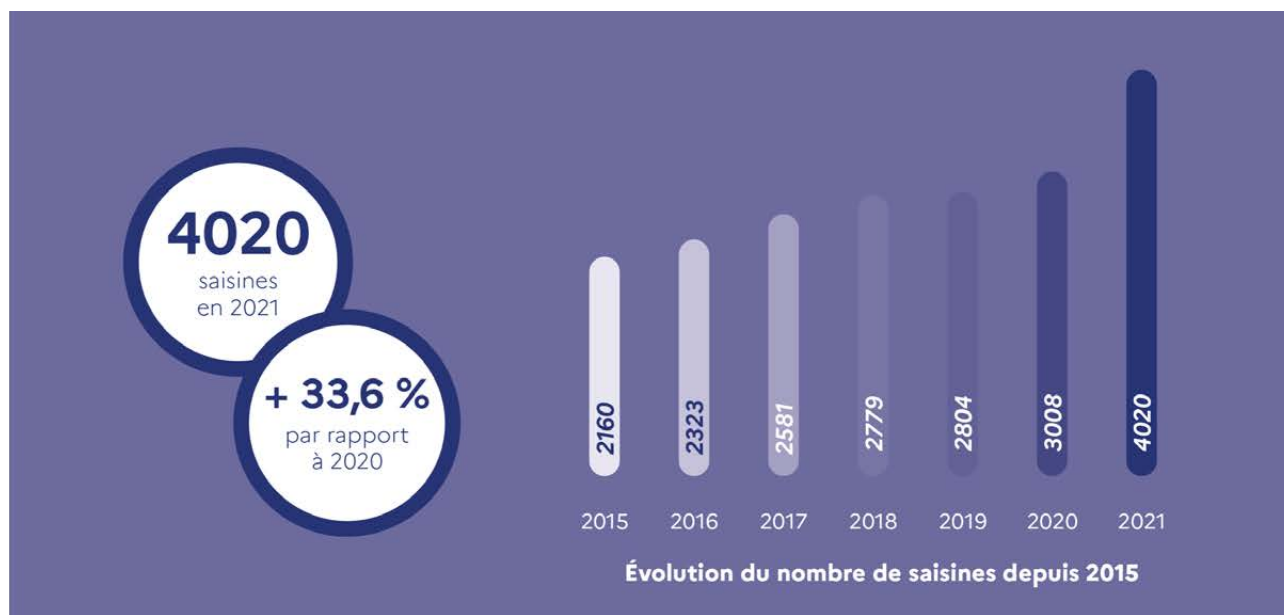
On peut se relever mais on peut aussi rester à terre. Il ne faut pas prendre ce phénomène à la légère même s'il reste méconnu.

Tous ceux qui donnent de leur personne dans le cadre de leur travail ou services bénévoles pour faire connaître les méfaits et le mode de fonctionnement de cette pieuvre aux multiples tentacules sont pour moi des héros de l'ombre auxquels je tire mon chapeau avec le plus grand respect.

La France est parmi les pays les mieux servis au monde en matière de vigilance et défense des victimes, et nous devons remercier l'État du travail qu'il accomplit efficacement dans l'ombre, à la hauteur de ses moyens légaux et budgétaires.

Le phénomène sectaire en chiffres

Le rapport annuel



➔ **Par rapport à 2020**, ce chiffre représente **un bond de plus de 33,6 %** (soit 1012 dossiers supplémentaires).

➔ **Par rapport à 2015**, l'augmentation atteint **plus de 86 %**.

25 %

des saisines reçues en 2021 concernent la santé

70 %

de ces signalements concernent des pratiques non conventionnelles

12 %

des saisines reçues concernent des mineurs, directement ou indirectement (soit 396 dossiers)

4 %

Presque 4 % **des saisines** concernent le complotisme et le mouvement antivax (soit 148 dossiers)

20

signalements au Procureur de la République au titre de l'article 40 du code de procédure pénale

Répartition des saisines 2021 par pôle



Pôle Sécurité	1 515	38 %
Pôle Santé	1 011	25 %
Pôle Économique et financier	670	17 %
Pôle Éducation-Jeunesse	493	12 %
Hors pôles (demandes de journalistes, demandes d'étudiant, etc.)	331	8 %

Le complotisme

21 %

des personnes interrogées en France se déclarent « d'accord » avec 5 énoncés complotistes parmi les 10 qui leur ont été soumis

➡ **Ce chiffre monte à 28 %** chez les 18-24 ans, contre seulement **9 %** pour les 65 ans et plus.

40 % des moins de 35 ans en France **croient en la sorcellerie**

1/5

Selon une étude de la start-up NewsGuard, **1 vidéo d'actualité sur 5 sur TikTok contient des fausses informations.**

Les actions de l'État

➡ **Les moyens financiers permettant de soutenir la politique de lutte contre les dérives sectaires, pilotée par la MIVILUDES,** ont été démultipliés avec la décision prise en 2021 de lancer un appel à projets sur les dérives sectaires doté d'un million d'euros (multiplication par dix). Ces moyens financiers considérables ont été reconduits à l'identique en 2022. Cette enveloppe permet d'amplifier fortement les actions portées par les associations qui travaillent à l'échelle territoriale ou nationale.

12

Les effectifs de la MIVILUDES ont été renforcés, passant de **8 en 2020**

à 12 personnels en 2021.

Le renforcement de la Mission sera poursuivi dans les mois et années à venir.

2 000

personnes sensibilisées aux dérives sectaires

➡ **Formation notamment de 610 gendarmes, 163 policiers et 372 fonctionnaires** d'autres services et administrations (agents de préfectures, sapeurs-pompiers, etc.), ainsi que des élus.

Assises nationales de lutte contre les dérives sectaires

Annoncées début novembre 2022 par Sonia Backès, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Intérieur et des Outre-mer, chargée de la Citoyenneté, pour répondre à la recrudescence du phénomène sectaire en France, les assises nationales de la lutte contre les dérives sectaires des 9 et 10 mars 2023 constituent les premières du genre.

Elles poursuivent les objectifs suivants : redonner une impulsion à la politique publique de lutte contre ce fléau et de construire une feuille de route claire sur les dix prochaines années, avec des actions fortes et concrètes à mener.

Organisation et dispositif des Assises

Ces Assises sont le premier événement politique majeur en matière de lutte contre les dérives sectaires en France depuis 22 ans et l'adoption de la loi ABOUT-PICARD. Elles constituent un événement d'ampleur car elles rassemblent sur deux jours : l'essentiel des acteurs étatiques engagés dans la lutte contre les dérives sectaires (ministères de l'Intérieur et des Outre-mer, de la Justice, de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, de la Santé et de la Prévention, de l'Économie et des Finances, du Travail, du Plein-emploi et de l'Insertion, de l'Enfance); la majorité des associations impliquées sur ce sujet et sur celui de l'accompagnement des victimes (Union nationale des Associations de défense des Familles et de l'Individu (UNADFI), Centre contre les manipulations mentales (CCMM), Centre national d'accompagnement familial face à l'emprise sectaire (CAFFES), Groupes d'Études des Mouvements de Pensée en vue de la Protection de l'Individu (GEMPPPI), Cercle laïque pour la prévention du sectarisme (CLPS), France Victimes...); ainsi que des victimes, des experts français et européens du sujet de l'emprise, de nombreux parlementaires et élus, des professionnels de santé, les plateformes numériques, des magistrats ou encore des scientifiques.

L'efficacité de la lutte contre les dérives sectaires repose en effet sur la mobilisation et la coordination entre les acteurs de l'État, les collectivités territoriales et la société civile.



Jeudi 9 mars

La première journée de ces assises, conçue comme un espace de dialogue, permettra de nourrir la vision la plus large possible du phénomène sectaire et de poser un diagnostic précis de l'évolution de ce phénomène.

Cette journée, ouverte par Sonia Backès, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Intérieur et des Outre-mer, chargée de la Citoyenneté, sera consacrée à des témoignages de victimes et à trois tables rondes sur l'accompagnement des victimes, les marchands de bonheur, de bien-être et de soin et l'hybridation entre thèses complotistes et dérives sectaires.

Cette journée sera également ponctuée par l'intervention de plusieurs ministres, illustrant ainsi le caractère éminemment interministériel de la lutte contre les dérives sectaires.



Vendredi 10 mars

Sept commissions thématiques pour préparer la définition d'une feuille de route comprenant des mesures concrètes.

Les sept priorités de travail identifiées sont :

- ➡ **Faire évoluer le droit et les réponses judiciaires.** Les nouveaux phénomènes sectaires appellent une réflexion sur l'évolution du droit actuel, notamment sur les plans du droit pénal, du droit civil, de la protection des mineurs et du droit de la santé.
- ➡ **Renforcer la coopération interservices.** La lutte contre les dérives sectaires nécessite une impulsion interministérielle et une coordination de tous les acteurs de l'État. Au plan local, les préfets convoquent une réunion annuelle de tous les représentants des services déconcentrés de l'État et des acteurs de la société civile. La formation et la sensibilisation des agents publics et associatifs constituent un enjeu essentiel afin d'apporter une réponse adaptée aux phénomènes de dérives sectaires.
- ➡ **Consolider le partenariat entre l'État et les associations sur l'ensemble du territoire.** Les différentes associations de lutte contre les dérives sectaires interviennent de manière complémentaire aux côtés des acteurs étatiques et locaux : relais efficaces entre l'État et les victimes, elles contribuent également à la détection de dérives sectaires.
- ➡ **Mieux accompagner les victimes.** La MIVILUDES doit travailler en concertation avec les acteurs associatifs afin de recueillir la parole des victimes et de leurs proches et de répondre à leurs besoins. Le recueil et le traitement des signalements effectués auprès de la MIVILUDES doivent être complétés par une analyse des besoins des victimes ou de leurs proches et par une réponse coordonnée entre la MIVILUDES, les associations spécialisées et les associations généralistes de l'aide aux victimes.
- ➡ **Renforcer la lutte contre les dérives sectaires en Europe.** La France coopère avec d'autres États européens pour lutter contre les dérives sectaires. Il convient de renforcer les actions sur ce plan avec l'ensemble des institutions européennes et de participer à la négociation de textes de l'Union européenne pour renforcer l'arsenal juridique et protéger les victimes, notamment mineures, ainsi que les auteurs de signalements.
- ➡ **Lutter contre les dérives sectaires sur Internet.** La crise sanitaire a fait émerger de nouvelles formes de pratiques de soins non conventionnelles, parfois dangereuses et à visée sectaire et a fragilisé certaines personnes en exploitant la peur et la perte de repères. La MIVILUDES et ses partenaires associatifs sont appelés à renforcer leurs liens avec les différentes plateformes pour mieux informer le public et protéger les auteurs de signalements.
- ➡ **Déconstruire le discours complotiste pour mieux lutter contre les dérives sectaires.** De nombreux groupes sectaires utilisent des théories du complot pour exercer leur emprise. L'analyse de leurs discours permet de mieux appréhender le phénomène sectaire et d'alerter le public sur la dangerosité de certains groupes.



Jeudi 9 mars

La presse est attendue à 8 h 15 à l'Hôtel de Beauvau

- 8 h 30 – 9 h 00 Enregistrement des participants et café d'accueil
- 9 h 00 – 9 h 20** **Ouverture de la 1^{re} édition des Assises. Discours introductif de Sonia BACKÈS, Secrétaire d'État chargée de la Citoyenneté auprès du ministre de l'Intérieur et des Outre-mer**
- 9 h 20 – 9 h 25 Projection d'une vidéo présentant plusieurs témoignages de victimes.
- 9 h 25 – 10 h 35** **Première table ronde: Comment sont accompagnées les victimes aujourd'hui ?**
- Témoignage de victimes - (5 minutes) « Jeanne ».
- Introduction par Georges FENECH, ancien président de la MIVILUDES: regard rétrospectif sur les 20 années de politique publique de lutte contre les dérives sectaires (7 minutes).
- La vulnérabilité et la précarité des victimes de dérives sectaires à la sortie: quelles solutions opérationnelles? Quel accès au droit à la sortie d'une communauté? La question des indemnisations? Quid de l'hébergement? Comment sont accompagnés les mineurs?
- Intervenants: Joséphine CESBRON (UNADFI), Francis AUZEVILLE (CCMM), Charline DELPORTE (CAFFES), Professeur PARQUET psychiatre et la députée Émilie CHANDLER.
- 10 h 35 – 10 h 55 Temps d'échange avec la salle.
- 10 h 55 – 11 h 10 Pause.
- 11 h 10 – 12 h 10** **Deuxième table-ronde: Les marchands de bonheur, de bien-être et de soin.**
- Témoignage de victimes - (5 minutes) « Élena ».
- Introduction par Monsieur Ambroise PASCAL, chef du bureau des produits et prestations de santé et des services à la personne à la DGCCRF, en charge notamment de la protection des consommateurs dans le secteur de la santé.
- Intervenants: Dr Claire SIRET, Présidente de la section santé publique (Conseil National de l'Ordre des Médecins), Stéphane REMY, sous-directeur des politiques de formation et du contrôle (Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle), Didier PACHOUD (GEMPP), Dr Pierre BREMOND d'ARS, président collectif NoFakeMed et la députée Estelle FOLEST.
- 12 h 10 – 12 h 25 Temps d'échange avec la salle.
- 12 h 25 – 12 h 40** **Intervention ministérielle à confirmer.**
- 12 h 40 – 12 h 55** **Intervention de la ministre déléguée chargée de l'organisation territoriale et des professions de santé auprès du ministre de la Santé et de la Prévention, Agnès FIRMIN LE BODO.**
- 12 h 55 – 14 h 30 Déjeuner libre.
- 14 h 30 – 15 h 30** **Troisième table-ronde: Entre thèses complotistes et dérives sectaires, une histoire d'hybridation ?**

Témoignage de victimes - (5 minutes) - « Marianne ».

Intervenants: Élise SADOULET, renseignement territorial, Tristan MENDES FRANCE, Thomas HUCHON, journaliste d'investigation, Clément du collectif L'extracteur et le député Frédéric VALLETOUX.

15 h 30 – 15 h 55 Temps d'échange avec la salle.

15 h 55 – 16 h 10 Intervention de la secrétaire d'État auprès de la Première ministre, chargée de l'enfance, Charlotte CAUBEL.

16 h 05 – 16 h 20 Intervention ministérielle à confirmer.

16 h 20 – 16 h 35 Intervention ministérielle à confirmer.

16 h 35 – 17 h 00 Conclusion de la première journée par le président de la MIVILUDES, Christian GRAVEL.

17 h 00 Verre de l'amitié.



Vendredi 10 mars

La presse est attendue à 15 h 30 à l'Hôtel de Beauvau

9 h 00 – 9 h 30 Café d'accueil.

9 h 30 – 9 h 45 Récapitulatif de la journée précédente et lancement des travaux en Commissions par le président de la MIVILUDES.

9 h 45 – 12 h 30 Travaux en Commissions.

1. Commission sur la question du droit (scindée en deux groupes de travail).
2. Commission sur la coopération interservices.
3. Commission sur le lien avec le tissu associatif.
4. Commission consacrée à l'accompagnement des victimes.
5. Commission sur la question européenne.
6. Commission sur le numérique.
7. Commission « complotisme et dérives sectaires ».

12 h 30 – 14 h 00 Déjeuner libre.

14 h 00 – 15 h 15 Travail des commissions pour la rédaction des restitutions.

15 h 15 – 15 h 30 Pause.

15 h 30 – 16 h 50 Restitution des ateliers en assemblée plénière par chaque rapporteur.

16 h 50 – 17 h 00 Synthèse par le chef de la MIVILUDES.

16 h 00 – 16 h 45 Conférence de presse de la secrétaire d'État auprès du ministre de l'Intérieur et des Outre-mer chargée de la Citoyenneté.

17 h 00 – 17 h 30 Discours de clôture des travaux par la Secrétaire d'État auprès du ministre de l'Intérieur et des Outre-mer chargée de la Citoyenneté.



Pierre de BREMOND d'ARS

Médecin généraliste en centre de santé, conseiller ordinal dans les Hauts-de-Seine, et président du Collectif NoFakeMed. Fondé en 2018 suite à la tribune ayant entraîné le déremboursement de l'homéopathie, ce collectif œuvre pour une pratique fondée sur les preuves et lutte contre les désinformations en santé. Observateur privilégié et reconnu des dérives sectaires à porte d'entrée sanitaire, ce collectif composé majoritairement de soignants, collabore avec différentes rédactions et institutions.



Francine CAUMEL

Membre du Centre contre les manipulations mentales (CCMM) depuis 2005. Sage-Femme de 1965 à 2018, actuellement à la retraite. Formée à l'emprise mentale et au processus de radicalisation par le SG-CIPDR en 2016. Occupe actuellement le poste de Vice-Présidente Nationale et chargée de relations avec la presse.



Joséphine CESBRON

Docteur en droit des affaires, ancienne avocate et bénévole au sein de l'ADFI / Montpellier, elle a complété son parcours par un 3^e cycle de sciences criminelles et 2 diplômes universitaires « Emprise sectaire et processus de vulnérabilité » et « Victimologie ». Présidente de l'UNADFI en 2019, puis membre du Conseil d'orientation de la MIVILUDES. Elle dirige l'association France Victimes 34 et le D.U. Emprise sectaire à la faculté de Montpellier.



Émilie CHANDLER

Députée du Val-d'Oise. En tant qu'avocate, en droit de la santé, spécialiste des dommages corporels, elle a été confrontée tout au long de sa carrière aux dérives de certaines médecines alternatives. Sensible à la véracité des faits et aux preuves apportées par la science, elle est particulièrement vigilante sur les dérives sectaires.



Charline DELPORTE

Présidente du CAFFES (Centre national d'Accompagnement Familial Face à l'Emprise Sectaire) et bénévole depuis 33 ans dans l'accompagnement de ces familles, elle a ainsi développé avec l'équipe associative et au fil des ans des services au plus près des besoins des familles, permettant notamment la mise en place d'un accompagnement familial, social, psychologique et juridique, une main tendue pour aider les personnes vivant cette addiction affective à retrouver leur liberté, leur dignité, leur confiance en elles-mêmes et en l'autre.



Clément, membre du collectif L'EXTRACTEUR

Collectif de citoyens bénévoles ayant pour objectif de favoriser l'auto-détermination et de limiter les conséquences néfastes des dérives sectaires, idéologiques ou prétendument thérapeutiques par l'information et l'accompagnement.



Georges FENECH

Ancien magistrat, député honoraire, ancien président du groupe d'étude parlementaire sur les dérives sectaires et de la Commission d'enquête parlementaire sur l'influence des mouvements sectaires sur la santé mentale et physique des mineurs, Ancien président de la MIVILUDES. Membre actuel du Conseil d'orientation de la MIVILUDES.



Estelle FOLEST

Députée du Val-d'Oise, membre de la Commission des affaires culturelles et de l'éducation de l'Assemblée nationale, elle s'intéresse particulièrement à l'exposition des enfants et des adolescents aux messages sectaires et complotistes sur les réseaux sociaux.



Thomas HUCHON

Journaliste d'investigation spécialiste du numérique.
Réalisateur de documentaire et professeur à Sciences-Po.



Didier PACHOUD

Adepte d'un mouvement fondamentaliste protestant pendant une dizaine d'années, après en être sorti en 1988, il a fondé le GEMPPI dont il est président, pour aider les citoyens confrontés à des dérives sectaires. Il a gardé de cette époque des connaissances théologiques utiles dans diverses religions. Ancien vice-président de la Fédération européenne des centres de recherche et d'information sur le sectarisme (FECRIS), association auprès du Conseil de l'Europe et de l'ONU fédérant les associations de prévention de dérives sectaires, il en assure la fonction de trésorier.



Philippe Jean PARQUET

Professeur honoraire de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent. Il est à l'origine du concept de conduites addictives et du développement de l'addictologie. Membre du conseil d'orientation de la MIVILUDES depuis sa création, il a proposé que l'emprise mentale devienne un critère majeur dans la caractérisation des dérives sectaires et en a donné une définition, qu'il utilise comme expert judiciaire.



Ambroise PASCAL

Ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, spécialisé dans la gestion des risques sanitaires et environnementaux. Il a travaillé sept ans à l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) et est à présent chef du bureau des produits et prestations de santé et des services à la personne à la DGCCRF, en charge notamment de la protection des consommateurs dans le secteur de la santé.



Rudy REICHSTADT

Politologue, écrivain et journaliste français, travaillant sur le thème des théories du complot. Il est notamment connu pour avoir créé le site internet Conspiracy Watch en 2007, véritable observatoire du conspirationnisme, dont il est le directeur. Également auteur en 2019 de L'Opium des imbéciles, essai sur la question complotiste et expert associé à la Fondation Jean-Jaurès.



Stéphane RÉMY

Stéphane Rémy entre à la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle du Ministère du Travail, du Plein-emploi et de l'Insertion en 2000, comme directeur adjoint du travail à la mission de contrôle, jusqu'en 2007. Il rejoint le cabinet de Laurent Wauquiez, secrétaire d'État à l'Emploi, comme conseiller, avant de rejoindre celui de Xavier Bertrand, ministre du Travail, jusqu'en 2012. Stéphane Rémy a pris ses fonctions de sous-directeur des politiques de formation et du contrôle au sein de la Délégation général à l'Emploi et à la Formation professionnelle (DGEFP) en septembre 2019.

Élise SADOULET

Commissaire divisionnaire de police. Cheffe de circonscription (province, petite et grande couronne) puis cheffe de division au Service central du renseignement territorial (SCRT) sur les sujets des extrémismes violents, des violences sociétales et des dérives sectaires. Cette thématique a particulièrement pris de l'ampleur ces deux dernières années. Le SCRT s'emploie ainsi à détecter les phénomènes émergents et préoccupants, à les suivre et à développer des entraves, en lien étroit avec les territoires et les partenaires tels que la MIVILUDES, la CAIMADES, le SCRC...



Claire SIRET

Médecin généraliste, Présidente de la section santé publique du Conseil National de l'Ordre des médecins (CNOM). La loi a confié à l'Ordre de veiller au maintien de la compétence et de la probité du corps médical, à la qualité et à l'accès aux soins, et au respect des droits des patients. Les terrains des mouvements sectaires concernent essentiellement le domaine de la santé et du bien-être. La section santé publique du CNOM a mis en place des actions spécifiques et des partenariats dédiés pour les situations de dérives sectaires. Dès 2015, la signature d'une convention de partenariat CNOM/MIVILUDES a renforcé cette coopération.



Frédéric VALLETOUX

Député de Seine-et-Marne, particulièrement impliqué sur la thématique santé, il a toujours fait de l'accès aux soins une priorité de son action, notamment en tant que maire de Fontainebleau (2005/22) et conseiller régional d'Île-de-France (2010/2022). Président de la Fédération Hospitalière de France de 2011 à 2022, il a pu aborder le sujet des dérives sectaires: l'hôpital est en effet exposé, de par sa nature, à l'influence des mouvements à caractère sectaire du fait de la vulnérabilité même des personnes qu'il accueille.

Place Beauvau
75800 PARIS CEDEX 08
Tél. : 01 4007 22 22
Mél : service-presse@interieur.gouv.fr

